

nouvelles
CSN

Service de l'information
1601, de Lorimier
Montréal H2K 4M5

numéro
205
29 février 1984

8 MARS
Bonne fête
aux travailleuses

NON
**AU TRAVAIL
QUI TUE**

DOSSIER
pages 6-7-8-9

SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

NOUVELLES CSN

Numéro 205

Dans ce numéro, notre dossier traite de la santé sécurité, et plus particulièrement d'un cas qui devrait retenir l'attention au cours des prochains mois: celui de la Noranda Mines en Abitibi.

Plus les négociations qui s'en viennent dans la construction, ce qui se passe en Argentine et au Honduras, les petites nouvelles, etc.

Rédaction

Jean-Noël Bilodeau
Michel Crête
Guy Ferland
Henri Jalbert
Jean-Pierre Paré
Edith Pariseau
Michel Rioux

Collaboration

Peter Barkvis
Vincent Dagenais
Colette Provost
Pierre Lamarche

Photographie

Hélène Rochon
Louise de Grosbois
Archives CSN

conception graphique

Jean Gladu/Tricycle

composition

Tricycle Compo

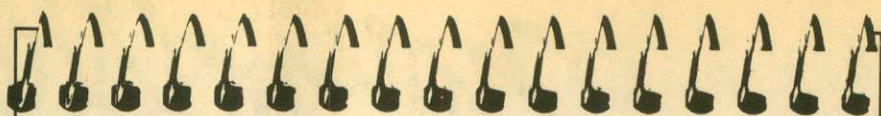
impression

Interlitho

distribution

l'équipe de distribution de
la CSN (514) 598-2233

NOUVELLES CSN, organe officiel de la CSN, paraît toutes les deux semaines, à l'intention des travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter, téléphoner au service d'information de la CSN (514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN.



agenda du mouvement

1-2-3 mars

Session internationale conjointement avec le bureau confédéral

5-6 mars

Comité confédéral de santé-sécurité

6 mars

Assemblée générale du conseil central de Thetford Mines

8-9-10 mars

Bureau fédéral de la FNEEQ

15-16-17 mars

Conseil fédéral de la FESP

15-16-17 mars

Conseil fédéral de la FNEEQ

17-18 mars

Congrès du conseil central du Nord-ouest québécois

18 mars

Bureau fédéral de la FNEEQ

19-20 mars

Rencontre pré-congrès avec les salarié-e-s

28-29-30 mars

Colloque agro-alimentaire organisé par la fédération du Commerce

31 mars-1 avril

Bureau fédéral de la FESP

3 avril

Assemblée générale du Conseil central de la Côte-Nord

3-4-5-6 avril

Bureau confédéral à Lanoraie

5-6-7 avril

Congrès du conseil central de Granby

9 avril

Début de la tournée pré-congrès de la CSN

9 avril

Assemblée générale du conseil central de Thetford Mines

10 avril

Assemblée générale du conseil central de Québec

VAILLANCOURT Pour la reconnais- sance des droits

Le nouveau propriétaire de l'usine Vaillancourt de Québec, Marcel Samson, doit réembaucher les travailleurs et travailleuses du syndicat des pâtisseries et boulangers de Québec, affilié à la CSN. Depuis la fermeture de l'usine en 1980, les syndiqué-e-s luttent pour la réouverture de l'entreprise. Or, le groupe Samson a repris en douce la production sans respecter la liste d'ancienneté. Un enquêteur du ministère du travail, M. Jacques Fortin, a constaté qu'il ne fait pas de doute que «des personnes remplissent des fonctions auparavant remplies par les membres du syndicat CSN».

Aujourd'hui, alors que les deux-tiers des travailleurs et travailleuses mis-à-pied au moment de la fermeture vivent des prestations de l'aide sociale, une vingtaine de scabs font le travail à leur place. Le pire, c'est que le local 503 des employés de commerce, affilié à la FTQ, a été accrédité pour les représenter.

«Nous exigeons la reconnaissance complète de nos droits; cette usine poursuivra sa production avec ceux et celles qui ont été mis à pied en 1980», a déclaré la présidente du syndicat Gisèle Harvey.

Une Régie pour fixer le prix du pétrole

En moins de deux semaines, les multinationales du pétrole- et Petro Canada -se sont ruées sur les dizaines de millions que le ministre Parizeau venait de dégager en réduisant sa taxe ascenseur. Durant les quinze derniers jours de novembre, 345 millions \$ sont passés des coffres de l'état québécois à ceux des pétrolières. Les citoyens, qui devaient en principe en profiter, n'ont eu que le temps de voir passer le hold-up. Devant ces faits, la CSN a réclamé la création d'une Régie pour contrôler le prix du pétrole, comme il en existe pour déterminer les prix du gaz naturel, de l'électricité et du téléphone. C'est le président Gérald Larose qui a lancé cette revendication au dernier conseil confédéral.



Le problème avec le pétrole c'est que dans l'état actuel des lois, le mécanisme prévu à la loi anti-coalition ne permet d'intervenir qu'une fois la hausse annoncée. Aucune réparation adéquate n'est possible même si, après plusieurs années, le tribunal décidait qu'une hausse n'était pas justifiée.

Si une régie existait, c'est avant les hausses que l'État, par le biais de mécanismes appropriés, pourrait intervenir. Depuis plusieurs années déjà, le patronat et les compagnies multinationales se plaignent du taux de taxation qui serait trop élevé au Québec. Au cours du mois de novembre cependant, alors qu'elles avaient enfin l'occasion de se réjouir d'une diminution de taxes, les multinationales du pétrole ont plutôt décidé d'augmenter leurs prix pour occuper le champ libéré par la baisse de la taxe ascenseur du ministre Parizeau. «Les multinationales du pétrole se sont comportées comme des chacals en augmentant après quelques jours leurs prix; je soupçonne que ce sont les Québécois qui font aujourd'hui les frais de la guerre des prix que les pétrolières se livrent en Ontario», a déclaré le président Gérald Larose.

Ce dernier ajoutait que tout compte fait, il était préférable de voir les sommes touchées par la taxe ascenseur passer dans les caisses de l'État que dans les poches des multinationales.

Dix ans d'enquête

Ces événements nous font comprendre l'absence de protection efficace contre la fixation du prix d'un bien essentiel.

Il y a dix ans en effet, le juge Robert Bertrand, qui était à l'époque directeur du Bureau des recherches et enquêtes de la loi anti-coalition, entreprenait une vaste enquête au terme de laquelle il affirmait que les multinationales du pétrole auraient diverté en profit plus de 2 milliards \$ provenant des poches des contribuables canadiens. Cette enquête se poursuit encore aujourd'hui devant une commission qui décidera en mars s'il y a matière à poursuite devant les tribunaux...

Réagissant à la revendication de la CSN, le ministre des Finances Jacques Parizeau déclarait à la radio qu'il faudrait y songer car, à son avis, il y a quelque chose «qui sent mauvais» dans la hausse de novembre. Nous en sommes convaincus!

COUP DE

PATRONAL DANS LA CONSTRUCTION: L'AE

Alors que la première séance de négociation n'est prévue que pour le 7 mars prochain, les patrons de l'Association des Entrepreneurs de la Construction du Québec ont déjà entrepris une campagne destinée à faire baisser les salaires des travailleurs de l'industrie.

Leur arme: la même que celle du gouvernement péquiste lors de ses négociations avec le Front Commun: **Culpabiliser les travailleurs** de la construction pour le travail au noir.

Leur objectif: **la baisse des salaires de 20%** et la remise en question du règlement de placement, qui représente la sécurité d'emploi minimale des travailleurs de l'industrie.

Lors d'une rencontre préliminaire, le 14 février, avec les porte-parole des associations syndicales, le président de l'AECQ, Franco Fava, s'affiche clairement: «J'ai un mandat, dit-il, celui de régler les problèmes de l'industrie et pour cela, il n'y a pas d'autre solution que de baisser les salaires de 20%.»

La réaction syndicale ne s'est pas fait attendre: il n'est pas question de toucher au revenu des travailleurs pour régler des problèmes dont les patrons sont les premiers responsables: ce sont eux qui embauchent!

4 Nouvelles CSN



Pour le porte-parole de la CSN-Construction, Michel Gauthier, l'attitude de l'AECQ est incompréhensible. «Avec une telle position, on ne règlera rien des problèmes que vit l'industrie et l'AECQ amorce les négociations d'un mauvais pied.»

«Incapable de faire face à ce phénomène du braconnage qu'ils ont eux-mêmes favorisé pour affaiblir le pouvoir contractuel des syndicats, les patrons croient cette fois qu'en commandant des baisses de salaires ils

pourront concurrencer les braconniers de l'industrie.»

«Ce qu'on doit comprendre, c'est que le patronat, affirme Michel Gauthier, a décidé de faire payer aux travailleurs le coût du travail clandestin; mais, si jamais il y avait une baisse de salaires, du même coup, les braconniers, il faut s'y attendre, ne se gêneraient pas pour baisser leurs demandes en conséquence pour continuer de voler les emplois des vrais travailleurs de la construction.»

LE FORCE

OCQ VEUT BAISSER LES SALAIRES DE 20%

APRÈS AVOIR **PROFITÉ DE CORVÉE-HABITATION**
APRÈS AVOIR **PROFITÉ DE L'EMBAUCHE DES BRACONNIERS**,
APRÈS AVOIR **PROFITÉ DES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES**
ET DE LA BAISSÉ DES TAUX D'INTÉRÊTS
APRÈS AVOIR **PROFITÉ DE LA CRISE DE L'EMPLOI**,
LES **PATRONS** DE LA CONSTRUCTION N'EN ONT **PAS ASSEZ!**
MAINTENANT ILS EN VEULENT À NOTRE ARGENT,
À NOTRE REVENU

NON

À LA BAISSÉ DES SALAIRES



LES ENJEUX DE 1984

Les travailleurs de la construction subissent, depuis plusieurs années, la concurrence déloyale des braconniers et des jobineux que les patrons embauchent afin de profiter au maximum de cette main-d'œuvre soumise et peu coûteuse, prête à travailler sous les normes du décret et à oublier toutes les règles de sécurité.

L'an dernier, l'AECQ tente auprès du ministère du Travail de renier le décret de l'industrie et refuse de mettre en marche au 1^{er} mai l'augmentation prévue de 10% aux salariés de l'industrie.

Les associations syndicales représentatives ont fait bloc pour empêcher que le patronat ne gèle les salaires. Dans la pratique toutefois, de nombreux employeurs exercent du chantage sur les

salariés en les menaçant de congédiement s'ils exigent leur 10% d'augmentation.

Leur méthode pour esquiver les contrôles de l'OCQ est simple: ils exigent que le travailleur leur accorde du temps gratuit en échange de leur salaire habituel...50 heures travaillées pour 40 heures payées!

Cette année, l'AECQ avoue candidement dans ses publications patronales qu'il est temps (!) que l'on ramène les taux «théoriques du décret» aux taux qui sont réellement payés...ce qui confirme les mots d'ordre et la malhonnêteté patronale de ne plus respecter les termes mêmes d'un décret qu'ils ont pourtant signé.

Cette exigence de baisse salariale s'accompagne d'un projet de «double taux» qui nous ramène près de 14 ans en arrière, alors que le patronat profitait des inéga-

lités salariales entre les travailleurs de Montréal et ceux des régions. Cette fois, le patronat estime qu'il faut verser des salaires plus bas à l'ensemble des travailleurs du secteur domiciliaire par rapport à ceux du secteur industriel.

Il ne fait plus de doute que les enjeux de 1984 nous reportent aux dernières négociations pilotées par la CSN-Construction, alors qu'en 1971 la CSN-Construction obtenait l'égalité des salaires entre les régions et Montréal et obtenait également le principe de la sécurité d'emploi, le fameux règlement de placement instauré...en 1977.

Cette année, seule la CSN-Construction a avancé des revendications pour mettre fin au braconnage et aux chantiers noirs. Et les premières assemblées de l'année témoignent de l'urgence de mettre fin à un tel phénomène.

Il ne fait plus de doute que la bataille sera dure. Tout en menant la lutte pour faire cesser les «chantiers noirs», les syndiqués de la construction devront forcer le patronat à comprendre les vraies réalités de l'industrie et les forcer à respecter la volonté des travailleurs qui y fournissent leurs connaissances de métier et leur force de travail.

LE PROJET DE LOI

42

LA RENTE À VIE REMPLACÉE PAR UN FORFAITAIRE DÉRISOIRE

Les conséquences du projet de loi 42 sur les victimes d'accidents et de maladies du travail sont incalculables. S'il est adopté, il permettra d'effectuer des coupures drastiques dans les indemnités des victimes. Quelques exemples permettront d'en mesurer toute l'ampleur.

Actuellement, une personne qui est diminuée physiquement par suite d'une blessure ou d'une maladie du travail peut recevoir une rente à vie égale à une fraction de 90% de son salaire net, fraction qui représente le pourcentage d'incapacité qui lui est attribué par la CSST. Par exemple, 25% d'incapacité pour la perte d'une main, 12% pour une diminution de l'ouïe, 9% pour une dysfonction de la colonne vertébrale, 22% pour une maladie comme l'amiantose, et ainsi de suite.

Cette rente à vie est loin de compenser tous les inconvénients qui découlent d'un accident ou d'une maladie du travail, notamment la perte de revenu découlant de la difficulté de retrouver un emploi comparable, et compatible avec la diminution de capacité. Mais elle assure quand même un minimum garanti et indexé la vie durant, auquel peut s'ajouter le revenu d'appoint d'une «jobine» lorsqu'il est possible d'en trouver une.

Or dans le projet de loi 42, cette rente à vie est remplacée par un montant forfaitaire dérisoire en regard du dommage causé et de la compensation actuelle. Le projet de loi fixe une valeur à la force de travail, un maximum de \$50,000 à 18 ans et qui décroît jusqu'à \$25,000 à 65 ans, et le forfaitaire repré-

DOSSIER



sente une fraction de cette valeur égale au pourcentage d'incapacité. Il faut prendre un exemple pour voir toute la signification de ce changement.

Supposons une personne de 25 ans, qui perd une main au travail, et qui se voit attribuer 25% d'incapacité. Si son salaire brut est de \$400 par semaine et que son salaire net est de \$290, elle recevra sous le régime actuel une rente à vie égale à 25% de 90% de son salaire net, c'est-à-dire 25% de \$261 : **\$65 par semaine** (versé mensuellement). Si cette personne vit jusqu'à 65 ans (l'espérance de vie générale est de 72 ans), cette rente lui rapporterait **\$128,960** pendant la durée de sa vie, en dollars d'aujourd'hui.

Le forfaitaire remplaçant cette rente à vie serait égal à 25% de la valeur de la force de travail à 25 ans, qui est de \$46,277 selon le projet de loi, c'est-à-dire **\$11,569**.

Cela fait une différence de \$117,391 que l'ensemble des employeurs économiseraient dans ce cas. On peut multiplier les exemples de cette nature, et constater l'ampleur des coupures que représente l'abolition de la rente à vie. Mais il y a plus: la rente au conjoint survivant serait également remplacée par un forfaitaire, qui dans la plupart des cas, serait lui aussi inférieur au rendement de la rente actuelle.

Ajoutons à cela que la CSST aurait désormais le pouvoir de décider que telle victime d'accident ou de maladie est apte à occuper tel ou tel emploi, et de réduire ou de couper l'indemnité qu'elle reçoit pendant la période de réparation médicale, en proportion du salaire net qu'elle pourrait tirer d'un tel emploi, qu'il soit disponible ou non. C'est un moyen de forcer les victimes à retourner prématurément au travail, en acceptant n'importe quel travail qui pourrait se présenter et qui lui ferait perdre les avantages rattachés à son ancien emploi en termes de salaire, de sécurité et d'intérêt.

Le reportage ci-contre de Jean-Claude Corvec sur la situation des travailleurs de la mine Noranda, à Rouyn, illustre la difficulté pour les victimes de maladies du travail d'être indemnisées en vertu du régime actuel. Rien dans le projet de loi 42 ne permettrait de régler de tels problèmes d'accès à l'indemnisation, et de plus, les indemnités seraient considérablement réduites. Il faut donc retirer ce projet de loi, et modifier le régime actuel de façon à régler les problèmes qui se posent actuellement.

NORANDA: 1984

UNE ANNÉE DÉTERMINANTE EN MATIÈRE DE SANTÉ SÉCURITÉ



1 - Rappel historique

Déjà en 1934, les travailleurs de la mine Noranda (Division Horne), affiliés alors au syndicat des mines, Mills and Smelter Workers, avaient dû se battre pour de meilleures conditions de travail. Notamment pour de la meilleure ventilation dans le concentrateur. Cette grève avait été réprimée sauvagement: emprisonnement, déportation d'immigrants et suivie d'un maraudage des métaux.

2- L'adhésion des travailleurs à la CSN, un point tournant

Il aura fallu attendre presque 50 ans, soit en mars 1979, époque à laquelle les travailleurs de la Noranda quittèrent les métaux unis d'Amérique pour adhérer à la CSN, avant que les problèmes de santé au travail ne deviennent une préoccupation importante pour le syndicat.

En effet, dès les premières assemblées générales du nouveau syndicat CSN, les problèmes de santé furent discutés au grand jour: on avait de la misère à souffler, on était durs d'oreilles, on mourrait jeune; une enquête préliminaire du syndicat auprès de ses membres permet d'établir, documents à l'appui, que plus de 50% des travailleurs ayant 25 ans d'ancienneté décédaient avant

l'âge de 65 ans.

Pour le syndicat CSN qui se préparait à négocier un fond de pension, ces résultats étaient troublants: «Négocier un bon fond de pension... mais pour qui?

Vers la même période, le ministère des Affaires sociales du Québec publie les résultats d'une enquête de mortalité portant sur la population en général de Rouyn-Noranda: les résultats sont surprenants... même les habitants qui ne travaillent pas à l'usine, mais qui habitent les villes sœurs, mourraient de problèmes reliés à la pollution de façon beaucoup plus importante qu'ailleurs au Québec.

3- L'intervention de la CSN, la clinique médicale du Mount Sinai

Conjointement, le syndicat local, la fédération de la Métallurgie, la CSN et une équipe médicale de spécialistes en santé du travail du Mount Sinai de New York organisent un examen médical approfondi des travailleurs actifs et retraités de la Noranda.

Grâce au travail acharné du comité des femmes du syndicat de la Noranda, convaincues beaucoup plus que leurs époux travailleurs de l'importance des problèmes de santé au travail, la participation à la clinique, malgré la non collaboration de la compagnie, dépasse toutes les prévisions:

934 travailleurs sont examinés, les résultats sont concluants.

Après avoir analysé de façon méticuleuse plus de 600,000 données médicales, les spécialistes du Mount Sinai concluent que les travailleurs souffrent, selon leurs années d'exposition et leurs postes de travail, de problèmes pulmonaires, de problèmes cardiaques, nerveux, et de ce dont nous nous doutions avec anxiété, de cancers.

Poumons

Les principaux problèmes pulmonaires se manifestent par des cicatrices à la lecture des radiographies. Ces cicatrices appelées pneumoconiose, sont du type silicose surtout, mais d'autres poussières que la silice (tels les silicates, l'amiante et l'alumine) ont aussi laissé des cicatrices. Plus les années d'exposition s'additionnent, plus les radiographies pulmonaires sont révélatrices de ces maladies du travail.

L'évaluation des fonctions pulmonaires des travailleurs démontre que plus il y a de cicatrices, moins les poumons sont élastiques et plus les capacités pulmonaires sont diminuées. Les travailleurs du «smelter» n'ayant pas travaillé sous terre ont aussi des problèmes pulmonaires graves qui correspondent au nombre d'années d'exposition.

Autre problème pulmonaire: l'emphysème qu'on retrouve aussi chez les non fumeurs et qui se retrouve surtout chez ceux dont le taux de cadmium est plus élevé que la normale.

S'ajoutent à ces problèmes pulmonaires ceux qu'on appelle la «bronchite chronique» chez les travailleurs du «smelter» comme chez les mineurs sous terre, problèmes pulmonaires dont la gravité s'accroît avec les années d'exposition. On remarque cette anomalie même chez ceux qui n'ont jamais fumé mais qui ont été exposés à des poussières et des gaz reliés au travail de smeltage et de minage. La «bronchite chronique» est très rarement reconnue comme maladie du travail au Québec.

Hypertension

Des problèmes d'hypertension ont aussi été décelés lors de l'étude. La haute pression est souvent associée aux efforts supplémentaires que doit faire le cœur pour oxygéner le sang lorsque les poumons sont déficients. On a aussi découvert que l'hypertension est présente de façon correspondante au taux de cadmium dans le sang.

Plomb

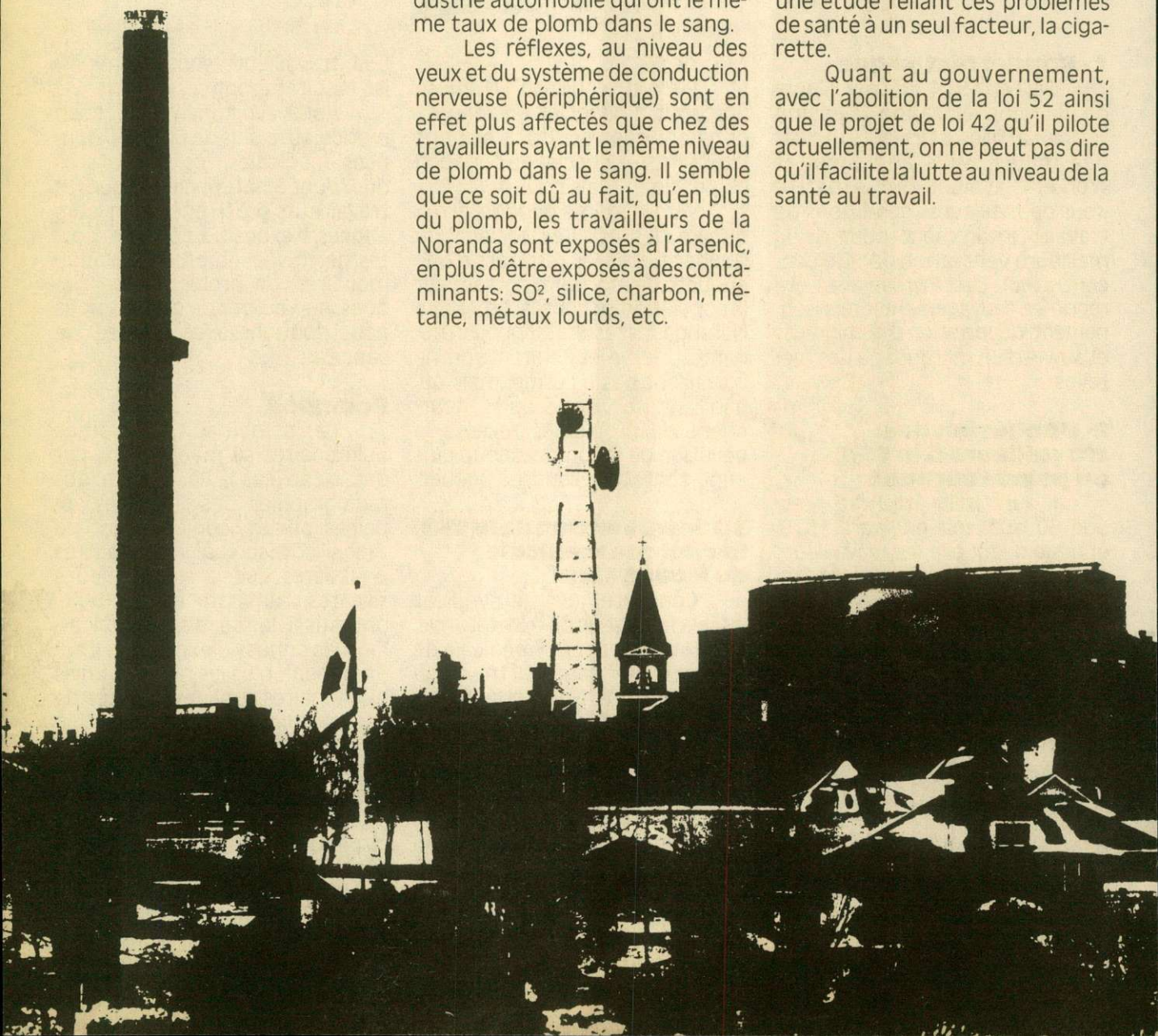
Un autre toxique dont on a étudié les effets sur l'organisme est le plomb. Ainsi, on a appris que même si le taux de plomb de la plupart des travailleurs de la Noranda n'était pas aussi élevé que chez les travailleurs surexposés dans d'autres industries, le système nerveux des travailleurs de la Noranda était plus affecté que d'autres travailleurs de l'industrie automobile qui ont le même taux de plomb dans le sang.

Les réflexes, au niveau des yeux et du système de conduction nerveuse (périphérique) sont en effet plus affectés que chez des travailleurs ayant le même niveau de plomb dans le sang. Il semble que ce soit dû au fait, qu'en plus du plomb, les travailleurs de la Noranda sont exposés à l'arsenic, en plus d'être exposés à des contaminants: SO₂, silice, charbon, méthane, métaux lourds, etc.

Malgré tout ce qu'on pouvait soupçonner par rapport à ce qu'on connaissait des effets possibles des poisons identifiés dans le milieu de travail de la Noranda, le fait marquant, et le plus inquiétant, demeure la découverte de cancers pulmonaires... l'arsenic étant le principal cancérigène connu dans le milieu de travail.

La bataille engagée au niveau de la reconnaissance des maladies du travail dure depuis plus d'un an. À peine six (6) cas de silicose ayant droit à la loi 52 ont été reconnus et encore là, la compagnie conteste devant le bureau de révision de la CSST. Malgré plusieurs demandes d'indemnisation pour «bronchite chronique» d'origine industrielle, le syndicat espère faire reconnaître son premier cas sous peu. Quant aux cancers pulmonaires, la lutte promet d'être ardue. La compagnie a déjà publié une étude reliant ces problèmes de santé à un seul facteur, la cigarette.

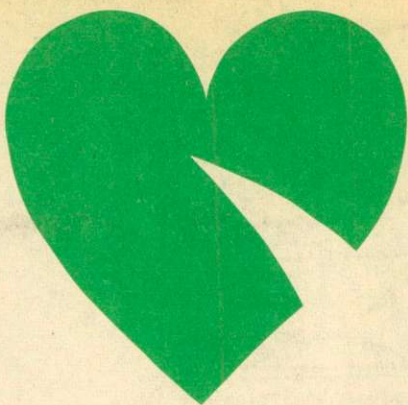
Quant au gouvernement, avec l'abolition de la loi 52 ainsi que le projet de loi 42 qu'il pilote actuellement, on ne peut pas dire qu'il facilite la lutte au niveau de la santé au travail.



4- Une fois qu'on a l'outil, qu'est-ce qu'on en fait?

Lorsque le syndicat avait organisé la clinique, trois principaux objectifs avaient été fixés:

- 1) profiter de la présence de médecins compétents pour faire soigner convenablement les travailleurs malades;
- 2) faire compenser les malades du travail pour les maladies reconnues comme la silicose, faire



reconnaître de nouvelles maladies du travail: bronchite, cancer, hypertension, etc.

- 3) éliminer les dangers à la source afin que ne se reproduisent pas de tels dégâts humains.

Le plus important cependant, était de bien faire comprendre à tout le monde qui participerait, qu'une clinique médicale, quels que soient les résultats, ne constituait qu'un outil... ce n'était pas le père Noël. Il allait falloir se battre avec l'outil, la connaissance, pour obtenir nos droits, la compagnie ne ferait pas de cadeau.

Comme pour les travailleurs de l'amiante, les solutions ne sont pas nombreuses, il ne reste que l'utilisation syndicale des résultats de la clinique, la lutte syndicale.

5- Aux gros problèmes, les grands moyens

Devant l'ampleur du problème auquel le syndicat est confronté, plus de 20 décès prématurés depuis la clinique, contestations

systematiques de la compagnie pour les cas d'accidentés, difficultés avec le service d'inspection de la CSST, négociations secrètes entre la compagnie et les ministères de l'environnement québécois et canadien, une évaluation des possibilités d'intervention afin de changer la situation a eu lieu les 7 et 8 février dernier.

Au cours de cette réunion d'évaluation à laquelle ont participé la vice-présidente de la CSN, Monique Simard, responsable du dossier santé-sécurité, Roger Valois, représentant du comité confédéral de santé-sécurité, des représentants du Conseil central du Nord-ouest et de la Fédération de la métallurgie ainsi que le conseil syndical du Syndicat des travailleurs de la Noranda, tous ont convenu que la situation à la Noranda avait besoin d'un sérieux coup de barre afin d'amener la multinationale à éliminer les dangers à la source ainsi qu'à réparer les dégâts humains dont elle est responsable.

Sous peu une opération sensibilisation appuyée des ressources techniques syndicales nécessaires sera amorcée à plusieurs niveaux autant par la formation que l'information des travailleurs que par des interventions plus politiques. Il y aura aussi un film intitulé «Une ville, une mine» auquel la CSN a participé et qui sera diffusé le 28 mars à Radio-Québec. Mais dans cette lutte pour l'élimination des dangers à la source, la plus importante étape se résume dans la déclaration du président du syndicat, Jacques Labonté: «Parmi tous les moyens que nous avons, la négociation qui s'en vient sera déterminante pour notre santé et notre sécurité au travail».





ARGENTINE: FIN D'UNE DICTATURE... POURSUITE DES LUTTES...

La junte militaire d'Argentine a dû laisser le pouvoir... Pour tenter de cacher sa mauvaise gestion des fonds publics, pour sauver la face, elle avait déclenché, il y a moins d'un an, la guerre des Malouines, qui a causé sa perte.

L'envoi au front de jeunes recrues au service militaire (obligatoire), sans connaissance du maniement des armes, a scandalisé l'Argentine entière. La mort de 3 000 de ces jeunes a terni à tout jamais l'image de la junte, qui jusque là s'était attaquée principalement aux militantes et aux militants progressistes (35 000 disparu-e-s). Les manifestations et grèves générales se sont succédées jusqu'à la démission de la junte, qui a cédé le pouvoir le 10 décembre 1983.

Une vague d'euphorie a suivi le retour à la démocratie, euphorie mêlée d'horreur à la révélation des atrocités commises par la junte: tout le monde en savait un peu, mais sous la répression, ceux qui parlaient payaient souvent de leur vie. Avant même la prise du pouvoir, les militaires avaient construit des camps de concentration, aussitôt remplis!

Le gouvernement élu, dirigé

par Raúl Alfonsín, du parti Radical, a changé les têtes dirigeantes de l'armée et aboli la loi d'auto-amnistie que s'étaient proclamée les militaires. Les officiers «dégommés» ont été mis à la retraite prématurée (80% de leur salaire), mais aucun n'a encore été jugé.

Les familles des disparu-e-s, les mères et les grands-mères de la place de Mai (du nom de leur lieu de manifestation) réclament des jugements civils et même des tribunaux d'exception pour les responsables de ces crimes. Le gouvernement refuse: les militaires ne seront jugés que par d'autres militaires et selon la justice militaire (obéir aux ordres n'y est pas un crime... même s'il s'agit de torture!) L'atmosphère est très grave. Les femmes que la junte appelait «les folles de la place de Mai» posent sans relâche, et à tous les niveaux, la question de la justice sociale.

Parallèlement, l'autre premier geste d'importance du gouvernement concerne les syndicats, qui en Argentine ont été très puissants, suite à leurs alliances avec les Justicialistes (parti de la droite du mouvement péroniste), actuellement l'opposition officielle (40% des votes).

Le gouvernement de Juan Péron avait confié aux syndicats la gestion d'une bonne partie des fonds d'aide sociale.

Par la nouvelle loi dite de «remise en ordre des syndicats», le gouvernement s'ingère dans leur fonctionnement interne. Les dirigeants antérieurs ont été emprisonnés, souvent torturés, exécutés ou exilés. Des tuteurs militaires ont été nommés. Ceux et celles qui sont restés aux postes-clefs étaient évidemment les plus tendres avec l'ancien régime.

Le gouvernement prend prétexte ce fait pour dénoncer la démocratie syndicale (sabotée par la junte). Mais au lieu de s'attaquer aux militaires, il s'attaque aux syndicats pour y déclencher de nouvelles élections mais surtout les contrôler de façon permanente: la loi prévoit l'accession proportionnelle des minorités à des postes; ces minorités ne sont pas les femmes, ou les immigrants, ... mais bien plutôt les Radicaux (le parti) clairement minoritaire dans les syndicats.

Alfonsín parle aussi d'augmenter l'aide sociale à condition d'en enlever la gestion aux syndicats. Le mouvement ouvrier, provoqué par ce projet de loi, s'est réuni en une seule centrale; il proteste mais n'ose pas trop crier, de peur de faire le jeu des militaires, prêts à revenir à la charge.

L'affaire Obregon Cano soulève aussi actuellement un tollé de protestations. Cano fut élu gouverneur en 1973, dans la province de Córdoba; écarté par les militaires avant même le coup d'État national, il a été incarcéré à son retour d'exil en 1983... et il est encore sous les verrous, accusé de sympathie avec le mouvement Montenero (guérilla de gauche péroniste) qui, comme les syndicats, réclame sa libération. Des pétitions circulent dans tout le pays et même internationalement...

Espérons que le retour à la démocratie sera réel en Argentine et que les mouvements de pression, mouvement des femmes, syndicats reprendront leur place pour assurer une véritable justice sociale pour toutes et tous.

petites nouvelles



économie

Un budget extrêmement décevant

Réagissant à la présentation du budget fédéral du ministre Marc Lalonde, le président de la CSN

me le prétend le ministre. Une telle affirmation nous apparaît des plus présomptueuses puisqu'il n'est pas si certain que l'économie soit engagée sur une voie aussi optimiste», a-t-il commenté.

Ce dernier s'en est pris au cynisme du ministre qui en deux lignes de son budget annonçait au million et demi de chômeurs et de chômeuses au Canada qu'il faudrait attendre au moins jusqu'en 1988 avant que la situation de l'emploi ne revienne au niveau de ce qui existait en 1981. «M. Lalonde est passé maître dans l'art d'additionner des programmes courant sur plusieurs budgets, ce qui lui permet de repousser les échéances et de présenter des chiffres qui semblent indiquer qu'un effort énorme est consenti,» a déclaré le président de la CSN dans son commentaire remis à la presse.

Il en a donné pour preuve la somme de 150 millions\$ au chapitre de l'aide à la jeunesse. En additionnant plusieurs programmes en cours et annoncés pour certains depuis plusieurs années, le ministre parle d'un effort de 1,3 milliards\$ «C'est de l'enflure budgétaire», selon Gérald Larose. Ce dernier soulignait cependant les aspects positifs des mesures portant sur les régimes de pension, en particulier en ce qui touche le traitement fait aux femmes à cet égard. De même, les hausses des pensions de vieillesse et le rétablissement de l'indexation des pensions et des allocations familiales apparaissent à la CSN comme des mesures qui devaient être prises.



Gérald Larose l'a qualifié d'extrêmement décevant.

«Ce n'est pas avec des mesures de cet ordre que l'économie passera de la reprise à l'expansion, com-



Environ 700 personnes ont fait fi du mauvais temps, le 28 février dernier, et se sont rendues manifester devant les bureaux du ministère du Revenu pour protester contre la loi 43 sur la taxation des pourboires. En scandant «LOI MARCOUX: 43 FOIS NON MERCI!», «MÊMES IMPÔTS, MÊMES DROITS», «LE 15%, ON Y TIENT!», les manifestants ont brûlé sous les fenêtres du ministère leur «Carnet de registre des pourboires», l'instrument avec lequel le gouvernement tente de leur faire déclarer des revenus sur une base essentiellement arbitraire. Des manifestations semblables ont eu lieu également à Valleyfield, à Trois-Rivières et à Rouyn-Noranda.

UN PRÊT DE SOLIDARITÉ

Depuis quelques années, la caisse des travailleuses et travailleurs de Québec met à la disposition des membres CSN du conseil central de Québec, ainsi que des conseils centraux de l'Est du Québec, un prêt-solidarité qui vise à appuyer directement les luttes portées par le mouvement syndical et populaire.

Il s'agit d'un service de prêt sans intérêts accessible aux travailleurs et travailleuses en conflit ou victimes de congédiement, aux groupes de travailleurs victimes de fermetures d'entreprises, enfin aux projets communautaires liés au mouvement ouvrier populaire.

Le prêt-solidarité a été mis sur pied pour fournir un support concret à tous ceux et celles qui, malgré la situation bien souvent précaire qu'ils vivent, décident de lutter pour améliorer leurs conditions de vie, pour faire respecter leurs droits.

La caisse des travailleuses et travailleurs de Québec est en mesure d'offrir le service du prêt-solidarité grâce aux dépôts-solidarités que la CSN, ainsi que plusieurs syndicats et militant-e-s ont décidé d'effectuer à la caisse. Il s'agit de dépôts sur lesquels les détenteurs renoncent à retirer des intérêts.

L'intérêt ainsi non-retiré, aide la caisse à assumer le coût des prêts consentis sans intérêts. Actuellement, l'objectif est d'obtenir \$300,000 en dépôts-solidarité, ce qui permettra de prêter jusqu'à \$400,000 sans intérêt.

Pour plus d'informations, la caisse est située au 155 est boulevard Charest est, dans l'édifice de la CSN (Tél.: 647-5720).

TÉMOIGNAGE



Nicole Morin, syndiquée
Agence Provinciale

«À l'Agence Provinciale, nous avons vécu deux longs conflits de travail. Lors du dernier, nous sommes resté quinze (15) mois en lock-out. Comme j'avais des difficultés financières, le fait de savoir que je pouvais compter sur le prêt-solidarité de la Caisse m'a permis de m'embarquer dans le conflit avec moins d'inquiétude et de problème.»

conflits de travail

LONGUEUIL

Lock out chez SICO

Sico-Sico par çï, Sico-Sico par là, ça s'applique aussi aux conflits de travail pour cette multinationale de la peinture contrôlée par le Mouvement Desjardins.

Depuis les dix dernières années, 7 conflits ont marqué les négociations. Le 9 février, la direction décrétait un lock out. Parmi les principaux points en litige, il y a le congé-maternité. Même si 85 pour cent des syndiqué-es sont des femmes, Sico refuse de reconnaître le comité de condition féminine. Les changements technologiques, les préavis, le travail effectué par le personnel cadre et les salaires posent aussi des problèmes. Sico offre deux hausses de 5 pour cent pour les deux prochaines années.



inter-
national

HONDURAS

Un pays occupé

Situé en Amérique centrale, et devenu une forteresse des États-Unis pour mieux contrer toute révolte populaire dans la région, le Honduras est occupé en permanence par 4,200 soldats américains.

Le pouvoir civil est totalement subordonné au pouvoir militaire, qui y a institutionnalisé la terreur, particulièrement dans le secteur syndical. Sous forme de témoignage, le comité Amérique centrale de

CISO a rencontré Zenaida Velasquez, la présidente du comité des familles de détenus-disparus au Honduras.

Quelles difficultés affrontent actuellement les organisations populaires au Honduras?

Toutes les organisations populaires affrontent une situation de terrorisme étatique et au cours des deux dernières années, les organisations ouvrières ont connu la disparition et l'assassinat de dirigeants syndicaux, et un décret qui inscrit comme délit terroriste, toute action ouvrière appuyant ses revendications par moyen de grève ou d'occupation d'usine. Les sentences peuvent aller jusqu'à 30 ans d'emprisonnement.

Est-ce qu'on retrouve la même situation au niveau politique?

Les groupes politiques progressistes ont été aussi touchés, bien sûr. L'opposition s'était réunie dans le Front patriotique, mais ce dernier est actuellement presque totalement décapité par la répression. Ses membres les plus militants du secteur ouvrier ont été assassinés ou ont dû s'exiler pour la plupart. Au Honduras, la situation est vraiment très périlleuse pour les organisations populaires, et ce qui est inquiétant, c'est qu'à l'extérieur, on ne donne pas toute l'attention nécessaire à cette situation.

Quel rôle joue le Canada au Honduras?

Tout en sachant que le gouvernement hondurien est un gouvernement répressif qui ne respecte pas les droits humains, le Canada est un des grands pays qui donne son appui éco-

nomique et technique au Honduras, par les programmes subventionnés par l'ACDI. Il faudrait que le peuple canadien exige de son gouvernement que les prêts à notre pays soient conditionnés à un meilleur respect des droits humains au Honduras.

Qu'attendez-vous de la solidarité syndicale au Québec?

Il serait important que toutes les organisations syndicales de votre pays apportent leur appui aux syndicats du Honduras, surtout qu'en ce moment ils sont fortement touchés par la répression. Vous pourriez éventuellement constituer un groupe pour aller au Honduras rencontrer des dirigeants syndicaux pour mieux connaître la situation.

nouveaux syndicats

GRANBY La CSD se fait encore brasser!

150 des 154 travailleurs de l'usine de fromage Agropur de Granby ont démissionné de leur syndicat affilié à la CSD pour adhérer à la CSN. L'usine, l'une des plus perfectionnées en Amérique du Nord, a ouvert ses portes en 1980.

Le secrétaire du nouveau syndicat, Serge Verrier, a expliqué ainsi les motifs de ces travailleurs et travailleuses qui ont quitté la CSD.

«La CSD n'a pas les moyens techniques pour assumer les services ni les ressources pour supporter les revendications mises de l'avant par les travailleurs, ce qui fait que son action syndicale en est une conciliante, peu revendicatrice, qui tient plus compte des directives de la centrale que des décisions des travailleurs et de leur assemblée générale.»

tation a été déposée le 23 février. Depuis neuf mois, il s'agit du cinquième syndicat de la région de Granby qui quitte la CSD. En juin 1983, les 170 travailleurs de l'usine Yoplait-Agropur quittaient la CSD; en septembre, c'étaient les 76 employé-es de Barcana; en janvier dernier, les 109 travailleurs et travailleuses des tapis Peeters posaient le même geste, suivis en février des 95 employé-es de J.L. de Ball.

Le président du Conseil central Jean-Claude Ménard, heureux de ces nouvelles adhésions à la CSN, explique qu'elles n'ont rien de surprenant puisque la CSD a été fondée par des hommes qui refusaient d'appuyer la lutte du Front commun de 1972 et qu'une centrale syndicale qui refuse d'appuyer des travailleurs en lutte n'a pas d'avenir».

XÉROX Techniciens à la CSN

Le syndicat des travailleurs(euses) de Xérox (CSN) a déposé auprès du ministère du travail une requête en accréditation pour représenter les quelque 175 employé-es de cette multinationale qui couvrent tout le territoire de l'est du Québec.

Non syndiqués jusqu'à présent, ces employé-es occupent les fonctions de techniciens à l'entretien et à la réparation des appareils, préposés au service des pièces, conseillers auprès de la clientèle, réparateurs.

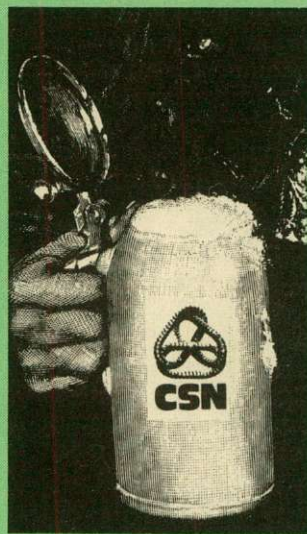
L'unité de négociation demandée par le syndicat touche tous ceux qui accomplissent ces tâches de Trois-Rivières à Sept-Îles et de Sherbrooke à Rimouski, en passant par Gaspé, Québec, Chicoutimi, Thetford, etc.

La sécurité d'emploi, les problèmes de surcharge de travail et les maladies industrielles qui y sont reliées seront au cœur de la négociation de leur première convention collective.

Un syndicat CSN dans une «institution montréalaise»

Les quelque cinquante employé-es de la brasserie Le Gobelet, située au 8405 du boulevard Saint-Laurent à Montréal, ont déposé dernièrement une requête en accréditation au ministère du Travail pour être représentés par le Syndicat des employé-es de brasserie, syndicat affilié à la CSN.

Non syndiqués jusqu'à présent, ces travailleurs et travailleuses viennent s'ajouter aux 8,000 employé-es du secteur de l'hôtellerie-restauration déjà membres de la CSN à travers la province.



Regroupant les serveurs, serveuses, cuisiniers, commis débarrasseurs («bus-boys»), ce syndicat est le premier de la CSN dans les brasseries.

IIM Assurances

D'autre part, les soixante employées de bureau de la compagnie d'assurances IIM Ltée ont également déposé leur requête en accréditation au nom du Syndicat des employé-es de IIM Ltée (CSN).

Cette entreprise de gestion d'assurance automobile et résidentielle a des succursales en Ontario, au Manitoba et en Colombie-Britannique. La maison-mère se trouve à Toronto.

solidarité

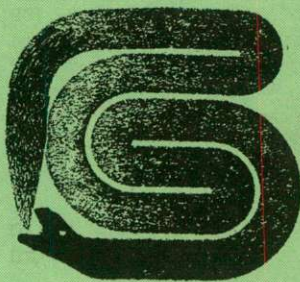
CHNC

L'originalité solidaire

Le Syndicat des enseignants et enseignantes du CÉGEP de Limoilou a trouvé une manière originale de manifester sa solidarité aux travailleurs et travailleuses du poste de radio CHNC de New Carlisle qui, comme on le sait, vivent un conflit depuis plus de 16 mois. Le syndicat a présenté un mémoire au Conseil de la radio-télévision canadien (CRTC) au moment du renouvellement du permis du poste. Le syndicat du CÉGEP soutenait que le droit du public à l'information était bafoué et qu'en conséquence, le CRTC devait suspendre le permis de diffusion du poste. Comme preuve que le droit du public à l'information, en particulier à l'information de nature syndicale, était respecté, la direction du poste a remis au CRTC une note dans laquelle on peut lire «...nous traitons d'affaires syndicales. Pour n'en citer qu'un exemple, lors de la dernière campagne de maraudage de la FTQ nous avons mis gratuitement du temps d'antenne à la disposition de deux représentants de cette centrale qui ont pu adéquatement traiter du sujet...» Hum!

Méritas pour Marine Industrie

Le vendredi après-midi, 24 février, les travailleurs de Marine Industrie de Sorel-Tracy ont décerné à la direction de cette usine d'État le **méritas** pour le plus grand nombre de mises à pied effectuées au cours des dernières années. En effet, entre 1979 et 1984, le nombre de travailleurs à l'emploi de Marine Industrie est passé de 2,500 à 540...



À son avis, les méthodes anti-démocratiques des permanents de la CSD expliquent pour une bonne part le mécontentement quasi unanime des membres à l'endroit de cette organisation.

La requête en accrédi-

santé sécurité

VALLEYFIELD Expro plaide coupable

La compagnie de produits chimiques Expro a plaidé coupable le 16 février au palais de justice de Valleyfield pour avoir omis de prendre des mesures de sécurité assurant la protection des travailleurs avant de permettre la reprise des opérations le 13 janvier 1983. Les travailleurs avaient alors été exposés à des vapeurs nitreuses.

L'un d'entre eux, Michel Bernier, était décédé par intoxication ce jour-là. C'est ce décès qui avait forcé le ministre Fréchette à tenir une enquête publique sur la sécurité et la santé à l'usine Expro. Il s'agissait d'un quatrième décès en 2 ans.

Expro a été condamné à 5000\$ d'amende. Le juge Marc Brière, du tribunal du travail, a aussi condamné la compagnie à 5000\$ d'amende pour négligence lors de l'explosion d'un réservoir en avril 1982.

Cet aveu de culpabilité et cette condamnation, de même que la décision d'Expro de ne pas en appeler du jugement, a amené le syndicat à retirer ses plaintes suite à l'explosion du réservoir en question. Après avoir vu 80 pour cent de ses revendications retenues par la Commission Beaudry, le syndicat se dit satisfait des décisions du tribunal du travail. L'aveu de la compagnie Expro démolit donc les accusations d'auto-intoxication et d'exagération des faits qui avaient été portées contre les travailleurs et leur syndicat.

conditions de travail

NOTRE-DAME Situation critique

Il y a quelques semaines, le ministre Pierre-Marc Johnson réclamait que l'hôpital Notre-Dame éponge dans la prochaine année un déficit de \$7 millions. La décision est toujours pendante, car les restrictions projetées menacent de réduire considérablement et même de fermer certains services: obstétrique, planification familiale, chirurgie, psychiatrie, etc...

Le dossier monté par le syndicat démontre que le nombre de lits se trouve directement affecté par ce projet. Ainsi, quand l'administration propose de fermer son département de chirurgie d'un jour (chirurgie mineure), c'est la liste d'attente qui s'allonge.

En ce qui concerne la planification familiale, sa fermeture serait lourde de conséquences dans le dossier provincial de l'avortement. Notre-Dame avec Ste-Justine sont les seuls centres hospitaliers francophones qui font des avortements entre 12 et 17 semaines. Dans ce dossier, on sait très bien qu'il y a toute la différence du monde entre «offrir» le service ailleurs et le faire.

Les coupures projetées en psychiatrie frappent surtout des patients qu'on ne peut retourner dans leur milieu et qui doivent être aidés à long terme. Elles auraient une énorme influence sur l'hospitalisation et leur réinsertion sociale. L'hôpital, situé en milieu défavorisé, dessert une population où les autres ressources en ce domaine sont inexistantes.

Enfin, quand on lorgne du côté de l'obstétrique avec ses 2000 accouchements par année et un ser-

vice spécialisé pour les grossesses à risque élevé, c'est nécessairement un transfert de fond vers d'autres institutions qui se prépare. Le ministre entend-t-il régler ainsi ses vieux comptes avec Notre-Dame.



divers

Conseils pratiques aux chômeurs et chômeuses

L'assurance-chômage, vous connaissez? De l'aveu même d'un juge de la Cour Suprême, c'est la loi sociale la plus compliquée...

Souvent, par manque d'information, les chômeurs et les chômeuses se voient privé-e-s de leurs prestations ou sont victimes de délais administratifs interminables.

CONSEILS PRATIQUES aux chômeurs et chômeuses



Le Mouvement Action-Chômage de Montréal, groupe populaire subventionné par Centraide, s'occupe depuis plusieurs années de diffuser cette information par des rencontres collectives et un service de dépannage téléphonique.

Le groupe vient en plus, d'éditer son nouveau guide: «Conseils pratiques aux chômeurs et chômeuses» édition '84. Cette brochure est un outil indispensable pour les personnes qui prévoient être en chômage ou qui le sont déjà.

Par exemple beaucoup de personnes se demandent ce qu'est un emploi assurable, quand recevront-elles leur premier chèque, si elles ont droit aux prestations en étant aux études, si à 65 ans, on peut retirer de l'assurance-chômage?... On y retrouve également, les changements à la loi sur les prestations de maternité.

Par sa présentation et son style adapté au grand public, cette brochure de 32 pages offre des explications claires et une foule de renseignements utiles.

Les guides sont en vente au MAC à \$2.00. Pour informations: Ginette Thibault ou Diane Bourbonnais
514-845 9765

FAS Pour la consultation

Le gouvernement doit soumettre à la consultation générale de la population et des intervenant-e-s les transferts des CSS vers les CLSC. «Ces questions sont trop importantes pour qu'on les réduise à de simples réformes administratives», soutient la vice-présidente Nicole Fortin. La FAS n'a aucune objection de principe à ce que les services soient rendus par l'une ou l'autre des structures. Ce qui apparaît impérieux, toutefois, c'est l'amélioration des services qui se sont détériorés depuis quelques années dans le processus de transformation des structures. Il va de soi que la FAS tient à négocier un protocole de transfert qui garantisse le maintien des droits, de l'emploi, d'un poste équivalent. D'autre part, c'est dans cet esprit de consultation sur les politiques et sur l'organisation des services que la FAS et les syndicats qui lui sont affiliés tiendront un colloque sur «L'avenir des services sociaux au Québec», les 28 et 29 avril à l'UQAM.



Pour nous rejoindre:

Informations

générales:

(514) 598-2121

**Pour communiquer
avec les services:**

Organisation:

598-2283

Télécommunications:

598-2153

Communications:

598-2155

Éducation:

598-2224

Génie industriel:

598-2161

Condition féminine:

598-2109

Grèves:

598-2200

Recherche:

598-2175

Documentation:

598-2151

Juridique:

598-2101

Vérification:

598-2281

Imprimerie:

598-2291

Comptabilité:

598-2287

Distribution:

598-2233

Centre de formation

Lanoraie:

(514) 887-2336

**Pour communiquer
avec les fédérations:**

Commerce:

598-2181

FAS:

598-2210

FESP:

598-2231

Métallurgie:

598-2137

FNC:

598-2132

FNEEQ:

598-2241

FTPF Québec:

(418) 647-5775

FPSCQ:

598-2143

Secteur Construction:

598-2044

Secteur Industrie:

598-2315

BILLET

Monsieur le ministre veut-il passer à l'histoire?

Le ministre du travail, Reynald Fréchette, veut-il régler les vrais problèmes reliés au Code du travail, qui sont cause d'injustices et d'iniquités pour des milliers de travailleurs et de travailleuses? Ou bien caresse-t-il secrètement l'idée de passer à l'histoire en laissant son nom à ce qui aurait été une vaste entreprise d'animation sociale sans effet?

Depuis longtemps, le mouvement syndical, la CSN en particulier, multiplie les pressions pour que soient changées les règles et les procédures qui déterminent le droit d'association. Nos revendications sont connues quant à l'accès à la syndicalisation, au retrait de l'injonction, à l'interdiction de congédier en période d'organisation. Le droit d'association, faut-il encore le dire, est un droit qui doit encore s'exercer dans la clandestinité.

Mais que propose le ministre, face à ces problèmes criants? Il met de l'avant la création d'une commission consultative, itinérante, ouverte à l'expression des points de vue d'à peu près tout le monde en général et de personne en particulier, où de savants observateurs pourraient y aller, comme à l'habitude, de leurs savantes stratégies d'avenir.

Une commission, en quelque sorte, qui pourrait s'apparenter à une opération de psychanalyse collective. Avec le défaut que les problèmes ne seraient pas réglés.

Dans un avis remis au ministre Fréchette, le Conseil consultatif du travail et de la main d'œuvre, où sont présents la CSN, la CEQ, la FTQ et les représentants patronaux, recommande que les membres de cette commission soient des personnes ayant une longue expérience des problèmes reliés aux lois du travail. Donc crédibles. Le CCTMO recommande que cette commission examine toutes les lois qui ont des incidences sur le travail; ce qui signifie que la réforme des négociations dans le secteur public, à laquelle veut procéder le gouvernement, doit faire l'objet du mandat de cette commission. Employeurs et syndicats doivent être partie prenante dans cette réforme en profondeur. Cet avis a été unanime.

Mais il y a un hic. D'un même souffle, le ministre affirme rechercher «un large consensus social» et laisse en même temps entendre qu'il est prêt à écarter du revers de la main un avis unanime des représentants patronaux et syndicaux. Est-ce là gauchisme? Est-ce là bureaucratie technocratique que de décider, dans les officines gouvernementales, au-delà des avis et opinions des principaux acteurs?

Peut-on se permettre un conseil à l'endroit du ministre? Il n'est pas obligé de suivre l'exemple de son collègue Marcoux, ministre du Revenu, qui a réussi à faire contre sa loi 43 l'unanimité des employeurs et employé-es à pourboire. Ou encore de son collègue Laurin, qui s'acharne à avoir raison contre à peu près tous les intervenants dans le milieu de l'éducation, en particulier avec le PREC et la loi 40.

1944 et 1964 ont été des années déterminantes en relation avec les lois du travail. 1984 pourrait en être une elle aussi. Mais monsieur le ministre devrait se rendre compte que ses chances de passer à l'histoire seraient meilleures en favorisant une véritable réforme des lois du travail plutôt qu'en lançant une agitation sociale de type charismatique.

DE

Travailleuses, ménagères, même ennemi,
même combat 1974 à 1979
Toutes ensemble 1980
S'organiser de plus en plus 1981
Les femmes n'ont pas les moyens de reculer! 1982
On en a soupé! Faut changer nos quotidiens! 1983

PLUS

DE PLUS EN PLUS FORTES

Dix années de luttes,
de 8 mars intersyndical **ÇA SE FÊTE!**
Je fais la grève du souper,
je manifeste ma solidarité
je participe aux activités du 8 mars
dans mon syndicat, ma région...

EN PLUS

FORTES

LE 10 MARS

Il y aura aussi deux
manifestations organisées par
des comités intersyndicaux de
Montréal et de Québec.

Québec: Au Centre Durocher
départ à 16 heures

Montréal: Au Carré St-Louis
départ à 13 heures

Cher Jean,

*Je ne rentrerai pas ce soir,
je fais la grève du souper
avec les autres femmes de mon
syndicat.*

*P.S.: En m'attendant tu peux
aller faire l'épicerie, c'est
Judi...*

bise Anne